



récupération de ma maison louée

Par **globus**, le **15/12/2018** à **16:24**

j'ai loué ma maison sur la ville de l'hôpital parce que j'ai pris la gérance d'un bar tabac à Thionville dans les Vosges malheureusement l'affaire a mal tourné je suis en liquidation judiciaire je risque de me retrouver à la rue puis je récupère ma maison au plus vite

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.

Par **Visiteur**, le **15/12/2018** à **17:36**

Bonjour

Sauf entente avec votre locataire, vous ne pourrez pas récupérer votre maison avant, au plus tôt, l'échéance du bail.

Signifier le congé pour reprise au moins 6 mois avant la fin du bail sous peine de nullité.